

PLAN DE COURS

POL-1006 : Administration publique et politiques publiques

NRC 17908 | Hiver 2023

Mode d'enseignement : Présentiel-Hybride

Temps consacré : 3-0-6

Crédit(s) : 3

L'administration publique joue un rôle fondamental dans la gouverne des sociétés contemporaines : elle éclaire la prise de décisions politiques, met en œuvre ces décisions et gère les services publics. Ce cours propose une introduction aux concepts, théories et enjeux de l'administration et des politiques publiques dans une perspective québécoise et canadienne. Parmi les thèmes abordés, notons la bureaucratie, les structures administratives, la relation avec le politique, le processus budgétaire, les contrôles, la performance et les différentes étapes du cycle des politiques publiques (urgence, mise à l'ordre du jour, décision, mise en œuvre et évaluation).

Ce cours est offert en présentiel-hybride. Certaines semaines sont en classe, d'autres semaines en rencontre synchrone. Une présence à heure fixe est requise toutes les semaines.

Plage horaire

Cours en classe			
vendredi	09h00 à 11h50	DKN-0125	Du 13 janv. 2023 au 24 févr. 2023
Classe virtuelle synchrone			
vendredi	09h00 à 11h50		Du 3 mars 2023 au 21 avr. 2023

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

N.B. Ce plan de cours est provisoire et est susceptible d'être modifié, à la marge, jusqu'à la date de la première séance

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=149185>

Coordonnées et disponibilités

Samuel Defacqz

Enseignant

Samuel.Defacqz@pol.ulaval.ca

Soutien technique

CSTIP - Centre de services en TI et pédagogie

Pavillon Charles-De Koninck, local 0248

aide@cstip.ulaval.ca

Téléphone :

418-656-2131 poste 405222

418-656-5222

Informations techniques importantes

[Accéder à l'horaire du CSTIP](#)

[Liste des navigateurs supportés](#)

[Avis important concernant les appareils mobiles](#) (iOS, Android, Chrome OS)

[TeamViewer](#) est l'application utilisée par le CSTIP pour faire du soutien à distance. En exécutant cette application, vous permettez à un agent de soutien informatique de se connecter à votre poste pour vous aider.

Plateformes de vidéoconférence institutionnelles

Voici l'information essentielle pour vous connecter à l'une ou l'autre de nos plateformes de vidéoconférence institutionnelles.

[Microsoft Teams ULaval](#)

[Zoom ULaval](#)

Sommaire

Description du cours	4
Objectifs généraux	4
Objectifs spécifiques	4
Approche pédagogique	4
Contenu et activités	4
Évaluations et résultats	5
Liste des évaluations	5
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	6
Fiche de lecture 1	6
Fiche de lecture 2	7
Examen de mi-session	8
Examen final	8
Informations détaillées sur les évaluations formatives	8
Fiche de lecture 3	8
Barème de conversion	9
Règlements et politiques institutionnels	9
Absence à un examen et retard de dépôt	10
Évaluation du cours	10
Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle	10
Matériel didactique	11
Lectures et présentations	11
Bibliographie et annexes	11
Bibliographie	11

Description du cours

Objectifs généraux

Cette unité d'enseignement porte sur les fondements et les enjeux de l'administration publique et des politiques publiques. Ce cours propose une introduction générale à ces sujets et est destiné à un large public, c'est-à-dire aux étudiantes et étudiants des programmes de premier cycle en science politique, économie politique, affaires publiques et relations internationales (même si le public d'autres programmes universitaires intéressé par ces thèmes est aussi le bienvenu).

D'une part, le cours vise à initier les étudiantes et les étudiants aux théories, concepts et faits qui leur permettront de comprendre les dynamiques et le fonctionnement de l'administration publique et des politiques publiques dans les pays aux économies avancées, et au Québec et au Canada, en particulier. D'autre part, le cours a également pour objectif d'équiper les étudiantes et les étudiants des outils nécessaires pour porter une réflexion critique et éclairée sur les enjeux de l'action publique aujourd'hui. Enfin, cette unité d'enseignement aborde des enjeux contemporains de l'administration et des politiques publiques tels que la gouvernance collaborative et la participation citoyenne ou encore les transformations numériques du secteur public.

Objectifs spécifiques

Objectifs de connaissance

- Enregistrer les fondements théoriques et les principaux concepts de l'analyse des politiques publiques et de l'administration publique
- Décrire les structures et le fonctionnement général des administrations publiques au Québec et au Canada

Objectifs de compréhension

- Discuter des enjeux contemporains de l'administration publique et de l'analyse des politiques publiques sur la base des connaissances acquises
- Définir une politique publique et identifier ses différentes phases

Objectifs de synthèse

- Extraire les principaux éléments de textes scientifiques, officiels ou de vulgarisation et les communiquer de manière cohérente

Approche pédagogique

L'approche pédagogique se fonde sur une combinaison de lectures obligatoires, d'exposés de l'enseignant (et possiblement d'intervenants) et de moments d'échanges lors des séances de cours. Les lectures obligatoires visent à initier l'auditoire aux fondements, outils et concepts de l'administration publique et de l'analyse des politiques publiques. Les exposés de l'enseignant (et ponctuellement d'intervenants) visent à clarifier, approfondir et mettre en perspective le contenu des lectures et des échanges en classe. Ces échanges, en séance, prendront la forme de discussions en groupes (suivi d'un partage collectif des points discutés) ou de sondages électroniques (par ordinateur ou téléphone intelligent). L'organisation du cours repose donc sur un engagement continu des étudiantes et étudiants, pour la réalisation des travaux, la participation lors des échanges en classe et la préparation des lectures obligatoires.

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
Séance 1. Introduction générale : l'administration publique et les politiques publiques	13 janv. 2023 en présence
L'administration publique	
Séance 2. Les fondements de l'administration publique	20 janv. 2023 en présence

Séance 3. L'organisation de l'administration et du secteur public au Québec et au Canada Séance avec un invité : M. André Fortier, membre du cabinet de la rectrice, qui a notamment occupé le poste de secrétaire général et greffier du ministère du Conseil exécutif du gouvernement du Québec	27 janv. 2023 en présence
Séance 4. Les centres décisionnels à Québec et à Ottawa Séance avec un invité : M. André Fortier, membre du cabinet de la rectrice, qui a notamment occupé le poste de secrétaire général et greffier du ministère du Conseil exécutif du gouvernement du Québec	3 févr. 2023 en présence
Séance 5. La nouvelle gestion publique	10 févr. 2023 en présence
Séance 6. Les transformations numériques du secteur public	17 févr. 2023 en présence
Les politiques publiques	
Séance 7. Les fondements de l'analyse des politiques publiques	24 févr. 2023 à distance
Séance 8. Examen de mi-session [Évaluation sommative]	3 mars 2023 à distance
semaine de lecture – du 6 au 10 mars inclusivement	
Séance 9. L'émergence des problèmes publics et la mise à l'ordre du jour	17 mars 2023 à distance
Séance 10. La formulation des politiques publiques et la prise de décision	24 mars 2023 à distance
Séance 11. La mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques	31 mars 2023 à distance
pas de séance le 7 avril – congé de Pâques	
Séance 12. La gouvernance collaborative et la participation citoyenne	14 avr. 2023 à distance
Séance 13. Examen final [Évaluation sommative]	21 avr. 2023 à distance

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluations et résultats

Liste des évaluations

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Fiches de lecture (Somme des évaluations de ce regroupement)			40 %
Fiche de lecture 1	À déterminer	Individuel	20 %
Fiche de lecture 2	À déterminer	Individuel	20 %
Examens écrits (Somme des évaluations de ce regroupement)			60 %
Examen de mi-session	Le 3 mars 2023 de 09h00 à 11h50	Individuel	30 %
Examen final	Le 21 avr. 2023 de 09h00 à 11h50	Individuel	30 %

Formatives

Titre	Date	Mode de travail
Fiche de lecture 3	À déterminer	Individuel

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Fiche de lecture 1

Date de remise : À déterminer

La fiche de lecture est à déposer dans la boîte de dépôt, au plus tard, le mercredi (23 h 59) qui précède la séance concernée par la lecture obligatoire. Ex. : vous souhaitez rendre une fiche de lecture pour la lecture obligatoire de la séance 2 (qui se tient le vendredi 20 janvier). Vous devez donc déposer votre fiche de lecture, au plus tard le mercredi 18 janvier, à 23 h 59

Mode de travail : Individuel

Pondération : 20 %

Critères de correction :

Critère	Notation
Maîtrise des concepts et des enjeux pertinents et qualité de la synthèse	3
Qualité de la démonstration, originalité et esprit critique	5
Qualité de la communication écrite	2

Remise de l'évaluation :

[Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

Chaque étudiante ou étudiant doit obligatoirement rendre deux fiches de lecture durant la session (la remise d'une troisième fiche est possible, mais facultative; consultez la section des évaluations formatives pour plus de détails).

Chaque fiche de lecture comprend :

1. Une synthèse de la lecture obligatoire de la séance concernée. Est évaluée ici la capacité de synthèse, c'est-à-dire la capacité de restituer succinctement et dans ses propres mots les éléments importants d'un texte académique.
2. Une réponse à la question de réflexion qui accompagne la lecture (publiée sur la page de contenu de la séance concernée). Sont évalués ici l'esprit critique, l'originalité et la capacité de mobiliser les éléments pertinents pour développer une réponse argumentée à une question de réflexion.
3. Deux propositions de questions de débat en lien avec la lecture obligatoire. Sont évalués ici l'esprit critique, l'originalité et la capacité de mobiliser les éléments pertinents pour développer des questions qui ouvrent le débat sur des sujets d'administration publique.

La fiche de lecture est rédigée suivant le format proposé, ci-dessous. La fiche de lecture contient au maximum 1500 mots (tous les éléments compris).

Cette production doit être personnelle et ne pas enfreindre les directives de l'Université concernant le plagiat (<https://www.ulaval.ca/etudiants-actuels/droits-et-responsabilites/plagiat>).

Les critères d'évaluation sont les suivants :

- *Maîtrise des concepts et des enjeux pertinents et qualité de la synthèse (30 %)*. La section de synthèse de la fiche de lecture démontre que l'étudiant ou l'étudiante comprend les principaux concepts, cadres théoriques, enjeux ou arguments présentés dans la lecture. Le texte (original, sans citation directe du texte) démontre un esprit de synthèse et une rigueur dans la lecture du texte

- *Qualité de la démonstration, originalité et esprit critique (50 %)*. La réponse à la question de réflexion et les propositions de questions de débat démontrent un esprit critique et la maîtrise des thèmes abordés. Le texte propose des arguments cohérents, convaincants et nuancés. Le texte et les questions offrent une perspective originale sur les thèmes abordés
- *Qualité de la communication écrite (20 %)*. Le style et la formulation du texte sont clairs, directs et concis. Les phrases sont complètes, les paragraphes sont cohérents et le vocabulaire employé est approprié et précis. Le document respecte les consignes et la structure indiquée et les références (le cas échéant) sont correctement rédigées

Fichiers à consulter :

 [2023mmjj_pol1006_file1_séancex_nom_prénom.docx](#) (21,46 Ko, déposé le 10 janv. 2023)

Fiche de lecture 2

Date de remise : À déterminer

La fiche de lecture est à déposer dans la boîte de dépôt, au plus tard, le mercredi (23 h 59) qui précède la séance concernée par la lecture obligatoire. Ex. : vous souhaitez rendre une fiche de lecture pour la lecture obligatoire de la séance 3 (qui se tient le vendredi 27 janvier). Vous devez donc déposer votre fiche de lecture, au plus tard le mercredi 25 janvier, à 23 h 59

Mode de travail : Individuel

Pondération : 20 %

Critères de correction :

Critère	Notation
Maîtrise des concepts et des enjeux pertinents et qualité de la synthèse	3
Qualité de la démonstration, originalité et esprit critique	5
Qualité de la communication écrite	2

Remise de l'évaluation :

[Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

Chaque étudiante ou étudiant doit obligatoirement rendre deux fiches de lecture durant la session (la remise d'une troisième fiche est possible, mais facultative; consultez la section des évaluations formatives pour plus de détails).

Chaque fiche de lecture comprend :

1. Une synthèse de la lecture obligatoire de la séance concernée. Est évaluée ici la capacité de synthèse, c'est-à-dire la capacité de restituer succinctement et dans ses propres mots les éléments importants d'un texte académique.
2. Une réponse à la question de réflexion qui accompagne la lecture (publiée sur la page de contenu de la séance concernée). Sont évalués ici l'esprit critique, l'originalité et la capacité de mobiliser les éléments pertinents pour développer une réponse argumentée à une question de réflexion.
3. Deux propositions de questions de débat en lien avec la lecture obligatoire. Sont évalués ici l'esprit critique, l'originalité et la capacité de mobiliser les éléments pertinents pour développer des questions qui ouvrent le débat sur des sujets d'administration publique.

La fiche de lecture est rédigée suivant le format proposé, ci-dessous. La fiche de lecture contient au maximum 1500 mots (tous les éléments compris).

Cette production doit être personnelle et ne pas enfreindre les directives de l'Université concernant le plagiat (<https://www.ulaval.ca/etudiants-actuels/droits-et-responsabilites/plagiat>).

Les critères d'évaluation sont les suivants :

- *Maîtrise des concepts et des enjeux pertinents et qualité de la synthèse (30 %)*. La section de synthèse de la fiche de lecture démontre que l'étudiant ou l'étudiante comprend les principaux concepts, cadres théoriques, enjeux ou arguments présentés dans la lecture. Le texte (original, sans citation directe du texte) démontre un esprit de synthèse et une rigueur dans la lecture du texte

- *Qualité de la démonstration, originalité et esprit critique (50 %)*. La réponse à la question de réflexion et les propositions de questions de débat démontrent un esprit critique et la maîtrise des thèmes abordés. Le texte propose des arguments cohérents, convaincants et nuancés. Le texte et les questions offrent une perspective originale sur les thèmes abordés
- *Qualité de la communication écrite (20 %)*. Le style et la formulation du texte sont clairs, directs et concis. Les phrases sont complètes, les paragraphes sont cohérents et le vocabulaire employé est approprié et précis. Le document respecte les consignes et la structure indiquée et les références (le cas échéant) sont correctement rédigées

Fichiers à consulter :

 [2023mmjj_pol1006_file1_séancex_nom_prénom.docx](#) (21,46 Ko, déposé le 10 janv. 2023)

Examen de mi-session

Titre du questionnaire : [Examen de mi-session](#)
 Période de disponibilité : Le 3 mars 2023 de 09h00 à 11h50
 Tentatives : 1 tentative permise
 Mode de travail : Individuel
 Pondération : 30 %

Examen final

Titre du questionnaire : [Examen final](#)
 Période de disponibilité : Le 21 avr. 2023 de 09h00 à 11h50
 Tentatives : 1 tentative permise
 Mode de travail : Individuel
 Pondération : 30 %

Informations détaillées sur les évaluations formatives

Fiche de lecture 3

Date de remise : À déterminer

La fiche de lecture est à déposer dans la boîte de dépôt, au plus tard, le mercredi (23 h 59) qui précède la séance concernée par la lecture obligatoire. Ex. : vous souhaitez rendre une fiche de lecture pour la lecture obligatoire de la séance 2 (qui se tient le vendredi 20 janvier). Vous devez donc déposer votre fiche de lecture, au plus tard le mercredi 18 janvier, à 23 h 59

Mode de travail : Individuel

Critères de correction :

Critère	Notation
Maîtrise des concepts et des enjeux pertinents et qualité de la synthèse	3
Qualité de la démonstration, originalité et esprit critique	5
Qualité de la communication écrite	2

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

Chaque étudiante ou étudiant a la possibilité de rendre une troisième fiche de lecture (en plus des deux fiches obligatoires; consultez la section des évaluations sommatives pour plus de détails).

Si l'évaluation de la troisième fiche de lecture est meilleure qu'une des évaluations des deux fiches déjà déposées, la note de la troisième fiche de lecture viendra remplacer la note de la moins bonne des deux fiches précédemment remises.

Pour rappel, chaque fiche de lecture comprend :

1. Une synthèse de la lecture obligatoire de la séance concernée. Est évaluée ici la capacité de synthèse, c'est-à-dire la capacité de restituer succinctement et dans ses propres mots les éléments importants d'un texte académique.
2. Une réponse à la question de réflexion qui accompagne la lecture (publiée sur la page de contenu de la séance concernée). Sont évalués ici l'esprit critique, l'originalité et la capacité de mobiliser les éléments pertinents pour développer une réponse argumentée à une question de réflexion.
3. Deux propositions de questions de débat en lien avec la lecture obligatoire. Sont évalués ici l'esprit critique, l'originalité et la capacité de mobiliser les éléments pertinents pour développer des questions qui ouvrent le débat sur des sujets d'administration publique.

La fiche de lecture est rédigée suivant le format proposé, ci-dessous. La fiche de lecture contient au maximum 1500 mots (tous les éléments compris).

Cette production doit être personnelle et ne pas enfreindre les directives de l'Université concernant le plagiat (<https://www.ulaval.ca/etudiants-actuels/droits-et-responsabilites/plagiat>).

Les critères d'évaluation sont les suivants :

- *Maîtrise des concepts et des enjeux pertinents et qualité de la synthèse (30 %)*. La section de synthèse de la fiche de lecture démontre que l'étudiant ou l'étudiante comprend les principaux concepts, cadres théoriques, enjeux ou arguments présentés dans la lecture. Le texte (original, sans citation directe du texte) démontre un esprit de synthèse et une rigueur dans la lecture du texte
- *Qualité de la démonstration, originalité et esprit critique (50 %)*. La réponse à la question de réflexion et les propositions de questions de débat démontrent un esprit critique et la maîtrise des thèmes abordés. Le texte propose des arguments cohérents, convaincants et nuancés. Le texte et les questions offrent une perspective originale sur les thèmes abordés
- *Qualité de la communication écrite (20 %)*. Le style et la formulation du texte sont clairs, directs et concis. Les phrases sont complètes, les paragraphes sont cohérents et le vocabulaire employé est approprié et précis. Le document respecte les consignes et la structure indiquée et les références (le cas échéant) sont correctement rédigées

Fichiers à consulter :

 [2023mmjj_pol1006_file1_séancex_nom_prénom.docx](#) (21,46 Ko, déposé le 10 janv. 2023)

Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	90	100
A	85	89,99
A-	80	84,99
B+	76	79,99
B	73	75,99
B-	70	72,99

Cote	% minimum	% maximum
C+	66	69,99
C	63	65,99
C-	60	62,99
D+	55	59,99
D	50	54,99
E	0	49,99

Règlements et politiques institutionnels

Règlement disciplinaire

Infractions relatives au bon ordre

Tout étudiant a une obligation de bon comportement dans un lieu universitaire ou à l'occasion d'une activité universitaire.

Infractions relatives aux études

Dans le but de préserver la crédibilité des attestations ou des diplômes délivrés et afin de s'assurer que les relevés de notes et les diplômes témoignent de la compétence et de la formation réelle des étudiants, il est interdit d'avoir des comportements répréhensibles associés au plagiat.

Pour en connaître davantage sur le plagiat et ses formes, vous pouvez consulter le site du [Bureau des droits étudiants](#), la capsule d'information [Citer ses sources et éviter le plagiat](#) et le site de la [Bibliothèque](#) pour savoir comment citer vos sources.

Tout étudiant qui commet une infraction au *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval* dans le cadre du présent cours, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire>

Harcèlement et violence à caractère sexuel

La Faculté des sciences sociales condamne toute manifestation de harcèlement psychologique, de harcèlement sexuel et de toute autre forme de violence à caractère sexuel. Dans le cadre des activités universitaires sous sa responsabilité, elle s'engage à prendre tous les moyens à sa disposition pour prévenir les conduites (comportements, paroles, actes ou gestes) qui portent atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique, les faire cesser et sanctionner.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-prevention-harcelement>

Visitez le site du Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement : <https://www2.ulaval.ca/services-ul/harcelement.html>

Politique et directives relatives à l'utilisation de l'œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée à l'Université Laval

L'Université s'est dotée d'une politique institutionnelle sur le droit d'auteur le 1er juin 2014. Les enseignants doivent effectuer par eux-mêmes une saine gestion de l'utilisation de l'œuvre d'autrui, et ce, en conformité avec la *Loi sur le droit d'auteur*.

La Politique a pour objet d'énoncer l'importance que l'Université accorde à la protection des droits des auteurs, d'établir les choix prioritaires qui doivent être faits par le Personnel enseignant relativement à l'utilisation de l'Œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée et de définir un concept administratif de l'utilisation équitable de l'Œuvre d'autrui à ces fins.

Consultez la politique à l'adresse suivante : http://www.bibl.ulaval.ca/fichiers_site/bda/politique-oeuvre-autrui-ca-2014-85.pdf

Politique relative à l'absence aux activités évaluées et à leurs reprises

La Politique relative à l'absence aux activités évaluées et à leurs reprises concerne l'absence aux activités évaluées pour tous les cours de 1er, 2e et 3e cycles offerts par le Département de science politique. Elle vise à assurer un traitement uniforme et équitable pour tous les étudiants.

L'absence à une activité évaluée est une situation exceptionnelle qui doit être justifiée par des motifs suffisamment sérieux, relevant de circonstances non prévisibles et indépendantes de la volonté de l'étudiant.e.

Pour lire la politique entière et remplir le formulaire de demande de reprise : <https://www.fss.ulaval.ca/sites/fss.ulaval.ca/files/fss/science-politique/monPortail/Pol-PolitiqueRelativeAbsenceActivitesEvalueesLeursReprises.pdf>

Absence à un examen et retard de dépôt

Toute absence (non motivée officiellement) à une évaluation entraînera la note de zéro.

Tout retard dans la remise des fiches de lecture sera pénalisé à raison de 10 % par deux heures de retard, appliquées dans la minute suivant l'échéance fixée (l'heure de la boîte de dépôt électronique faisant foi)

Évaluation du cours

Lorsque l'évaluation sera disponible, chaque étudiante et étudiant sera invité à fournir son appréciation du cours. En outre, des retours sur l'enseignement sont toujours les bienvenus (par exemple par courriel, ou à la fin des séances)

Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en accueil et soutien spécialisé en situation de handicap (ACSESH) est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site monPortail.ulaval.ca/accommodement et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible.

Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans monPortail.ulaval.ca/accommodement pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans monPortail.ulaval.ca/accommodement afin que celles-ci puissent être mises en place. Notez que l'activation doit s'effectuer au cours des 2 premières semaines de cours.

Matériel didactique

Lectures et présentations

Les lectures obligatoires et les ressources complémentaires seront disponibles sur les pages de contenu de chaque séance (liens vers les documents postés en amont des séances). Les présentations utilisées lors des séances seront ajoutées a posteriori sur ces mêmes pages de contenu.

Le contenu de chaque séance sera ouvert une semaine avant la date de la séance

Bibliographie et annexes

Bibliographie

Les références utilisées pour le cours seront ajoutées à la page de contenu de chaque séance, sur le site de cours. Ces références seront aussi ajoutées dans cette section tout au long de la session

Bezes, P. (2019). Administration. In *Dictionnaire des politiques publiques* (pp. 37-45). Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.bouss.2019.01.0037>

Charbonneau, M. (2017). De Weber au nouveau management public. In N. Michaud (Ed.), *Secrets d'États ? 2e édition : Les principes qui guident l'administration publique et ses enjeux contemporains*. Presses de l'université du Québec.

Desmarais, C., & Abord de Chatillon, E. (2008). Existe-t-il encore des différences entre le travail des managers du public et ceux du privé ? *Revue française d'administration publique*, 128(4), 767-783. <https://doi.org/10.3917/rfap.128.0767>

Lord, S. (2017). Gestion publique, gestion privée – Les différences fondamentales. *Gestion*, 42(4), 40-45. <https://doi.org/10.3917/riges.424.004>

Thoenig, J.-C. (2019). Politique publique. In *Dictionnaire des politiques publiques* (pp. 462-468). Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.bouss.2019.01.0462>